

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 24/11/2024
Agrément en matière de sécurité incendie		

Informations détaillées	
Nature	Agrément
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec inspection (Catégorie C)
Secteur d'activité	Défense, Sécurité et Sûreté
Sous secteur d'activité	Sécurité
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	90
Frais administratif (FCFA)	550000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	2 ans
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	90
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	550000
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours administratif

Contact de l'autorité émettrice
--

Ministère	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Structure	Office National de la Protection Civile (ONPC)
Autorité émettrice	Office National de la Protection Civile (ONPC)
Situation géographique	Centre sportif, culturel et des TIC Ivoir-Coréen Alassane Ouattara, derrière le Lycée technique de Cocody
Tél.Fixe	+225 27 22 47 87 00
Adresse Mail	protectioncivile@onpc-ci.org
Site Internet	www.onpc-ci.org

Pièces à fournir

- 1- Demande d'agrément adressée à Monsieur le Directeur Général de l'ONPC précisant la dénomination exacte, l'adresse complète de l'établissement et la nature pour laquelle de l'agrément est sollicité
- 2- Copie du règlement intérieur
- 3- Registre de commerce
- 4- Numéro de compte contribuable
- 5- Déclaration fiscale
- 6- Attestation de régularité fiscale
- 7- Déclaration d'immatriculation CNPS
- 8- Copie de l'assurance de responsabilité civile
- 9- Photocopies certifiées des intervenants de l'établissement concernant la nature de l'activité (moniteurs, instructeurs de secourisme, préventionnistes, agents de prévention, médecins urgentistes)
- 10- Liste des moyens techniques à disposition pour l'exercice de l'activité
- 11- Fiche d'engagement de respect de la réglementation en vigueur, dûment signée par le demandeur
- 12- Casier judiciaire datant de moins de 03 mois du responsable de l'établissement
- 13- Reçu de paiement des frais du dossier de cinquante mille (50 000) francs CFA payable à l'Agence Comptable de l'ONPC
- 14- Reçu de paiement de cinq cent mille (500 000) francs CFA pour la demande d'agrément délivré par l'Agence comptable de l'ONPC

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Retrait de l'agrément
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non-respect des dispositions de l'agrément

Documents à télécharger